
ADDITIF AUX *RÈGLEMENTS* *ADMINISTRATIFS* - CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES RACES PARTICULIÈRES

Les conditions d'admissibilité des races particulières sont comme suit :

Terrier chasseur de rat

Taille : Deux variétés : Miniature – petite; Standard – moyenne.

Couleur de la robe : Toutes couleurs permises; le blanc doit être présent sur le chien.

Marques de couleur : Tricolore ou bicolore. Une variété de taches est permise sur la tête et le corps.

Texture et longueur du poil : Poil court et lisse.

Corps : Ligne de dessus horizontale, rein relevé. Plus long que haut. Compact avec des côtes bien cintrées.

Forme et attache des oreilles : En forme de V, droites, inclinées, repliées ou en bouton.

Forme et port de la queue : Attachée modérément haut. Portée légèrement sous l'horizontale allant jusqu'à presque droite.

Caractéristiques uniques : Puissance et agilité permettant de chasser la vermine en surface et sous la terre.

Variabilité génétique, observable : Il doit y avoir du blanc dans la robe.
